

Escroquerie

Fin de partie pour de faux contrôleurs des prix

Bona MASANU  
Libreville/Gabon

**AGISSANT** illégalement comme des agents commis au contrôle des prix auprès des opérateurs économiques dans le 2e arrondissement de Libreville, Achille Ndong Nguema, Jean Roger Koumba et Aïssatou Bouba, ont été appréhendés tout récemment par les éléments de la Sûreté urbaine, une unité de la police installée au commissariat de Nkembo. Les agents ont été alertés par une des victimes des personnes suscitées. Le groupe qu'elles constituent fait partie d'une petite Petite et moyenne entreprise (PME) sous-traitant, à ce qu'il semble, avec la direction de l'Hygiène publique et d'assainissement, dans le cadre de la lutte antivectorielle. Il se trouve que, sur le terrain, ces individus avaient

coutume d'outrepasser leurs compétences, en se muant en contrôleurs des prix et n'hésitant pas à saisir les marchandises des commerçants, qu'ils restituaient par la suite moyennant quelques coupures de francs cfa. Peu avant leur interpellation, la semaine dernière, la bande se serait rendue à la Cité Mebiame pour effectuer ce type d'opération. La veille c'est à Atong-Abè qu'elle aurait sévi, avant de se faire prendre non loin du rond-point de Nkembo. A cette occasion, c'est Achille Ndong Nguema et Jean Roger Koumba qui sont à la manœuvre, sans la dame. Ils commencent par se présenter comme des agents de la direction de la Concurrence et de la Consommation. Mais mal leur en prend cette fois-ci, d'autant que sur place, ils se retrouvent nez-à-nez avec les agents commis officiellement à cette tâche, qui les confon-

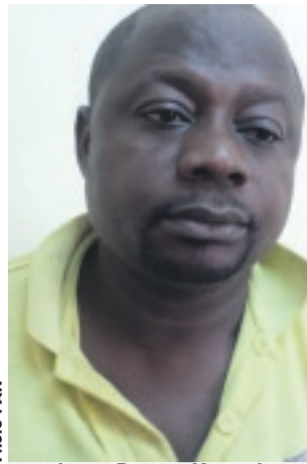


Photo : AN

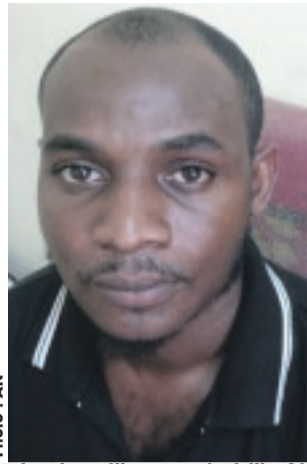


Photo : AN

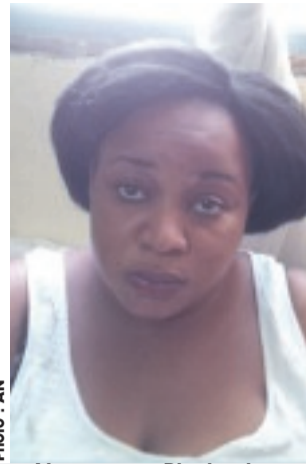


Photo : AN

Jean Roger Koumba... Photo du milieu : ... Achille Ndong Nguema... Photo de droite : ... et Aïssatou Bouba ont été interpellés par la police avant d'être déférés au parquet, puis placés en détention préventive.

dent. Comme pris dans une sorte d'étau, l'un d'eux, Achille Ndong Nguema, réussit à prendre ses jambes à son cou. Alertés, les policiers en service à la Sûreté urbaine arrivent sur les lieux et ont mis la main sur Jean Roger Koumba. Ils saisissent ensuite le véhicule dans lequel les filous ont déjà stocké la marchandise

extorquée aux commerçants, principalement des produits cosmétiques. Le jour suivant, le fuyard se présente à la police, en déclarant qu'il est propriétaire du véhicule saisi. Grâce à son identification, son association avec Jean-Roger Koumba, gardé à vue précédemment dans les locaux de la police, est vite établie.

Lors d'un interrogatoire, Ndong et Koumba sont passés aux aveux. En donnant, en sus, quelques détails sur les autres membres de cette clique. Aux premières heures de la garde à vue, dame Bouba Aïssatou a eu l'imprudence de venir au commissariat, apporter de la nourriture au tandem. Il n'en faudra pas plus pour que Jean

Roger Koumba vende la mèche, en révélant que cette dernière, non seulement entretient des relations avec Ndong Nguema, mais fait également partie de la bande. Par la même occasion, le nom de leur employeur, Raymond Assoumou Toung, est lâché. Ainsi donc, tout devient clair pour les enquêteurs, qui apprendront dans la foulée que le dernier cité est fonctionnaire à l'Institut de l'hygiène publique et d'assainissement, jouxtant l'hôpital de Nkembo. Vérification faite, Assoumou Toung serait actuellement en congé. Leur petite structure ne disposant pas de siège social, leurs rencontres se faisaient dans un bistrot, avant de descendre sur le terrain. Au regard de tous ces indices, les mis en cause ont été présentés devant l'autorité judiciaire, puis placés en détention préventive.

Auteurs présumés de nombreux vols

Obame Essone appréhendé avec son fils mineur

AEE  
Libreville/Gabon

**A. E., mineur de 11 ans, élève en classe de 2e année à l'école publique ce Nzeng-Ayong 4, a été arrêté en même temps que son père, Lambert Obame Essone «Toutoubé», 33 ans, dans la mi-journée de lundi dernier, avec deux autres membres du groupe : Jean Baptiste E.N. (15 ans), élève de 5e année au même établissement, et Terence Ndombi Bignoumba (25 ans). Ce groupe de jeunes présumés voleurs, se serait introduit au domicile d'un haut responsable de la Bourse des valeurs des marchés d'Afrique centrale (Bvmac), pour perpétrer un vol.**

«Je vole avec mon père depuis longtemps. C'est moi qui sers d'alerte au groupe. Ils m'ont d'ailleurs sur-

nommé "Guet Alerte". Lorsque nous allons perpétrer un vol dans un domicile, c'est moi qui fais le guet à l'extérieur. S'il y a quelqu'un qui s'approche, je dois crier trois fois Banderera». Ce sont les déclarations, pour le moins troublantes, du mineur de 11 ans, André E., aux agents de la section anticriminalité de la direction générale des Recherches (DGR), après qu'il a été pris avec son père, Lambert Obame Essone «Toutoubé», ainsi que Jean-Baptiste E.N. et Terence Ndombi Bignoumba, dans la mi-journée de lundi dernier à leurs domiciles respectifs, suite au vol qu'ils auraient commis chez un haut responsable de la Bourse des valeurs des marchés d'Afrique centrale (BVMAC). De source policière, Toutoubé, le cerveau présumé du groupe, a personnellement initié son fils dans les pratiques louches: drogue, vol, escroquerie, etc. En effet, le gamin, chargé d'aller payer les drogues que le groupe consomme avant de commettre un vol, participe à tous les préliminaires, par la volonté de son géniteur. Le rôle qui lui est attribué est celui de faire le guet et de distraire,

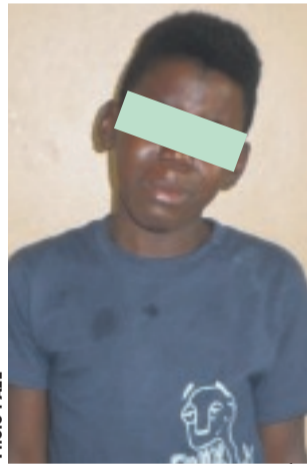


Photo : AEE



Photo : AEE

" Guet-Alerte ", l'intrépide garnement formaté par son père. Photo de droite : Toutoubé (g), père du mineur et cerveau présumé du groupe.

ment initié son fils dans les pratiques louches: drogue, vol, escroquerie, etc. En effet, le gamin, chargé d'aller payer les drogues que le groupe consomme avant de commettre un vol, participe à tous les préliminaires, par la volonté de son géniteur. Le rôle qui lui est attribué est celui de faire le guet et de distraire,

soit le gardien des lieux, soit le voisinage, pendant que son père et les deux autres membres du groupe opèrent en toute quiétude. Le dernier fait en date est le vol commis, en plein jour, au domicile d'un haut responsable de la Bvmac, sis au quartier Nzeng-Ayong. Toutoubé et sa bande profitent de l'absence du propriétaire des lieux et de son gardien, pour pénétrer dans sa concession. A l'aide d'un arrache-clou, ils défoncent la porte centrale, pour accéder dans la résidence. Mais pendant qu'ils s'affairaient à ramasser tout ce qu'ils peuvent, arrive brusquement Mamadou, le gardien, que "Guet-Alerte", n'a

pas vu venir. Parvenu dans la concession, il constate que la porte principale est entrouverte. Au même moment, il aperçoit trois jeunes gens descendre d'une des pièces de la maison, avec des appareils électroniques (télévision, DVD, décodeur, téléphones, etc.). Ayant à leur tour croisé le regard de Mamadou, ces derniers vont tous s'échapper, n'emportant avec eux que quelques effets. Malheureusement pour lui, Toutoubé est identifié par le gardien. C'est lui qui permettra à la DGR, à la suite d'une plainte déposée dans ses services par la victime, de mettre le grappin sur toute la bande. Selon toute vraisemblance, Lambert Obame Essone et les siens devraient être présentés devant le parquet de Libreville qui appréciera, demain vendredi.

pas vu venir. Parvenu dans la concession, il constate que la porte principale est entrouverte. Au même moment, il aperçoit trois jeunes gens descendre d'une des pièces de la maison, avec des appareils électroniques (télévision, DVD, décodeur, téléphones, etc.). Ayant à leur tour croisé le regard de Mamadou, ces derniers vont tous s'échapper, n'emportant avec eux que quelques effets. Malheureusement pour lui, Toutoubé est identifié par le gardien. C'est lui qui permettra à la DGR, à la suite d'une plainte déposée dans ses services par la victime, de mettre le grappin sur toute la bande. Selon toute vraisemblance, Lambert Obame Essone et les siens devraient être présentés devant le parquet de Libreville qui appréciera, demain vendredi.

Cas de conscience/Abandonné par sa famille depuis plus d'un an dans une maison des pompes funèbres

Le corps d'un enfant de 5 ans menacé d'enterrement à titre d'indigent

Olivier NDEMBI  
Libreville/Gabon

**LA** Société africaine d'assistance funéraire (Saaf) « La Colombe » a publié, dans notre édition d'hier, un communiqué pour le moins troublant. Elle menace, sous huitaine, d'enterrer à titre d'indigent, la dépouille d'un mineur gabonais de cinq ans, au cas où sa famille ne prendrait

pas langue avec elle à l'effet de s'acquitter de ses impayés. A ce qu'il semble, cette menace est apparue, aux yeux des responsables de la maison des pompes funèbres, comme la dernière voie de recours. D'autant que, depuis le 23 décembre 2014, date à laquelle le petit corps de l'enfant Ndong Mba a été enregistré dans leurs fichiers, au point d'être transformé en une momie sous l'effet de

la congélation, plus personne ne s'est présenté à la direction de la société pour y accomplir les formalités habituelles précédant la sortie du corps. Un constat qui semble dénoter de l'insensibilité qui gagne dangereusement les cœurs face à la mort d'un être humain, que l'on peut prétendre avoir chéri de son vivant. Signe des derniers temps dont parlent à juste titre les Saintes Ecritures, ce comportement

était inimaginable dans les mœurs gabonaises il y a encore quelques années. En effet, que le corps d'un mineur de cinq ans répondant au nom d'une famille clairement désignée, continue à se congeler indéfiniment dans un tiroir de la morgue, relève de l'insolite. Surtout quand on sait que l'hommage au défunt donne souvent lieu à des investissements de prestige, les familles n'hésitant pas à déboursier de fortes

sommes d'argent pour la circonstance. Ce qui, visiblement, est loin d'être le cas du mineur dont la dépouille est sans nul doute l'une de celles de son âge ayant atteint une telle durée de conservation au froid, à l'échelle nationale. Qu'a donc fait le petit Ndong Mba à ses parents pour mériter une telle indifférence de leur part ? Était-il un enfant à problèmes ? Les familles se-

raient-elles confrontées à un déficit de moyens financiers ? Si oui, pourquoi ne se cotiserait-on pas pour que cet enfant soit enfin enterré dignement ? Devrions-nous accepter qu'il soit jeté dans une fosse commune, comme un vulgaire chien, ainsi que les responsables de Saaf menacent de le faire dans quelques jours ? A chacun de nous de répondre à ce qui semble être un cas de conscience.